

Préavis No 08/2020
de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33.

**Date et lieu proposés pour la
séance de commission :**

le lundi 8 juin 2020, à 19 h. 00,

dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP

Table des matières

1	Objet du préavis	3
2	Préambule	3
2.1	Evolution de l'occupation des salles d'éducation physique du centre de Montreux pour les écoles	4
2.2	Associations sportives	5
3	Développement.....	6
3.1	Descriptif du projet	6
3.1.1	Insertion dans le site	6
3.1.2	Rez-de-chaussée	6
3.1.3	Étage.....	7
3.1.4	Locaux techniques.....	7
3.1.5	Mobilité réduite	7
3.2	Descriptif constructif	7
3.2.1	Démolition des infrastructures existantes	7
3.2.2	Concept structurel	7
3.2.3	Maçonnerie et béton armé	8
3.2.4	Charpente.....	8
3.2.5	Installations techniques, chauffage, ventilation	8
3.2.6	Ascenseur	8
3.2.7	Enveloppe du bâtiment	9
3.2.8	Fenêtres et portes	9
3.2.9	Protections contre le soleil	9
3.2.10	Toiture	9
3.2.11	Menuiseries intérieures	10
3.2.12	Revêtements de sols.....	10
3.2.13	Revêtements des parois.....	10
3.2.14	Revêtements de plafonds.....	11
3.2.15	Salles omnisports	11
3.2.16	Aménagements extérieurs et terrain multisports extérieur.....	11
3.3	Coût des travaux	12
3.4	Planification des travaux (sous réserve du traitement d'éventuelles oppositions).....	12
4	Conséquences financières.....	13
5	Pourcent culturel.....	13
6	Charges de fonctionnement du bâtiment	13
6.1	Effet sur le personnel de la Commune.....	14
7	Développement durable.....	14
7.1	Social.....	14
7.2	Economique	14
7.3	Environnemental.....	14
8	Position de la Municipalité.....	14
9	Conclusions	15

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Par l'acceptation du préavis 27/2018, le Conseil Communal octroyait à la Municipalité, dans sa séance du 7 novembre 2018, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'150'000.00 au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et de la réalisation d'une salle de gymnastique triple standard (de type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33.

Cette étude terminée, le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la concrétisation de ce projet.

2 Préambule

Les infrastructures sportives scolaires du « centre-ville » sont actuellement composées de 4 salles de sports. Elles se situent aux collèges de Vernex, Montreux-Est, Etraz et au chemin de Ballallaz.

A l'exception de la salle d'Etraz, elles ont des dimensions et des équipements peu adaptés à l'enseignement secondaire. Dans le cas de la salle de Ballallaz qui date de 1969, on constate un état de vétusté avancé au niveau de son enveloppe et de ses locaux intérieurs. Ce type de construction légère typique des années 1970 ne vaut pas la peine d'être rénovée. Si l'on tient compte de la démolition de cette salle, la solution idéale pour répondre aux besoins actuels et futurs d'augmentation de la population est de construire une salle triple. Aujourd'hui, la situation est déjà problématique, avec des élèves qui doivent se rendre à la salle omnisports du Pierrier, ce qui crée des difficultés de transport et des pertes de temps sur les heures d'enseignement d'éducation physique.

2.1 Evolution de l'occupation des salles d'éducation physique du centre de Montreux pour les écoles

En tenant compte des informations du service de la population, le nombre d'élèves scolarisés sur les sites de Gare 33, Vernex et Etraz sera en augmentation ces prochaines années.

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de périodes d'éducation physique en 2020-2021.

Classes ¹	Nombre de classes	Nombre de périodes obligatoires	Piscine	Périodes en salle de sport
1-2P	6	3		18
3P	4	3		12
4P	2	3	-1	4
5-6P	7	3	-1	14
DEP 3-6	2	3	-1	4
ACC P	1	3		3
COES	1	3		3
7P	6	3	-1	12
8P	5	3		15
9S	6	3		18
10S	5	3		15
11S	5	3		15
12Rac	2	3		6
DEP 7-8	1	3	-1	2
DES	2	3		6
ACC S	2	3		6
				153

Nombre de périodes nécessaires à l'enseignement en 2020-2021 153

Nombre de périodes à disposition au total sur les quatre salles existantes 28 + 28 + 37 + 37 (-10% liés aux contraintes horaires) 117

Déficit en périodes en 2020-2021 36

Actuellement 8 périodes d'éducation physique sont dispensées au Pierrier. La réalisation de nouvelles salles de sports permettrait d'éviter des frais de transports et libérerait des périodes d'enseignement d'éducation physique sur le secteur de Clarens.

En abandonnant la salle omnisports pour se recentrer sur le site de Montreux centre-ville, le déficit en périodes se montera à 44 périodes (36 + 8).

Etant entendu qu'une salle de sports peut accueillir entre 30 et 35 périodes hebdomadaires, ce sont au minimum 2 salles supplémentaires qui seront indispensables pour la rentrée 2021. Face à la nécessité de démolir la salle de Ballallaz, le besoin en salles de sport se montera à 3 salles.

Au-delà de 2021, plusieurs projets immobiliers sont à l'étude actuellement dans le périmètre des collèges d'Etraz et de Gare 33, notamment le long de la Baye de Montreux, entre la rue de la Corsaz et l'avenue Nestlé, ainsi que sur la parcelle ex-Held.

¹ Les classes « P » désignent les classes primaires et « S » les secondaires.

Les autres abréviations signifient :

DEP : développement primaire

ACC P : Accueil primaire

COES : classes officielles enseignement spécialisé

Ces nouveaux logements contribueront à une hausse des effectifs et, par conséquent, du nombre de périodes d'éducation physique. La réalisation d'une salle triple s'inscrit donc dans la planification pour les années 2030.

2.2 Associations sportives

En dehors des horaires des cours d'éducation physique scolaire obligatoire, ces 3 salles seront mises à disposition des sociétés sportives locales de 17h00 à 22h00 et les week-ends. Le nombre d'associations sportives est en constante augmentation (70 au 31.12.2019) et ces dernières totalisent 2'352 juniors âgés de 5 à 20 ans en 2018 contre 1'794 il y a dix ans.

Tout comme la direction de l'établissement scolaire de Montreux-Est et les maîtres d'éducation physique, les associations sportives susceptibles d'occuper cette nouvelle salle ont été consultées afin de cibler au mieux les besoins et anticiper l'utilisation qui sera faite de cette infrastructure.

Le fait de disposer d'une salle triple permettra d'offrir 50 heures hebdomadaires supplémentaires en soirée pour les clubs et répondra ainsi à la demande, puisque tous les créneaux sont actuellement complets. Le week-end, une telle infrastructure soulagera les clubs et organisateurs de compétitions sportives en complément de la salle Omnisports du Pierrier, qui est très sollicitée et donc peu disponible.

Une nouvelle salle bénéficiera également aux activités organisées par la commune comme le sport scolaire facultatif (SSF), l'Open Sport² ou les camps multisports de vacances.



Exemples d'activités de l'Open Sport¹ actuellement pratiquées dans les salles communales

Relevons encore que la Suisse comptait 348 salles omnisports triples lors du dernier recensement fédéral des installations sportives de 2012 et que Montreux n'en possède qu'une seule ; la salle Omnisports du Pierrier.

² Programme cantonal de mise à disposition du public des salles de gymnastiques, <https://www.montreux.ch/sport/activites-sportives/open-sport/>

3 Développement

3.1 Descriptif du projet

Le projet répond aux normes cantonales et doit proposer, en plus des salles de sport elles-mêmes, les équipements de base qui permettent l'accueil de petites manifestations sportives.

3.1.1 Insertion dans le site

Le futur bâtiment comprendra deux niveaux et occupera presque la totalité du périmètre dédié à la salle de sport. Cela impliquera la suppression du terrain extérieur actuel. Afin de compenser cette perte, des installations extérieures de sports seront installées sur le solde de la parcelle (côté arrêt de train), notamment un terrain multisports.

Malgré son grand volume, le bâtiment s'insèrera discrètement dans un environnement morcelé grâce à une stratification ciblée et un jeu d'avancée et de retrait de la façade du côté de l'entrée.



3.1.2 Rez-de-chaussée

On accèdera au foyer de la nouvelle salle de sport par un parvis couvert du côté de la rue de la Gare. Attendant à l'entrée le local de théorie et la buvette, formeront un espace multi-usage indépendant qui pourra être dédié non seulement aux activités extra-sportives mais aussi à d'autres activités publiques et privées. La zone d'entrée sera complétée par un bloc de sanitaires. Les autres surfaces du rez-de-chaussée seront consacrées aux trois terrains de sport, aux locaux d'engins, aux locaux de conciergerie ainsi qu'aux locaux communs.

3.1.3 Étage

Un escalier mènera à l'étage supérieur. On y trouvera dans la partie côté rue de la Gare les vestiaires et les douches pour les élèves et les enseignants. Un couloir permettra d'accéder aux gradins de 250 places. Une paroi acoustique en partie vitrée séparera le couloir des gradins et des salles de sport afin de limiter la transmission phonique entre les salles pendant les activités scolaires.

3.1.4 Locaux techniques

Les zones techniques seront organisées de manière compacte et affectées à leur domaine d'utilisation respectif. Tous les locaux techniques se trouveront à l'arrière du bâtiment à l'exception du local de ventilation qui se situera en-dessus des vestiaires.

3.1.5 Mobilité réduite

Toutes les zones accessibles au public répondront à la norme SIA 500 « Construction sans obstacles » assurant un accès aux personnes à mobilité réduite.

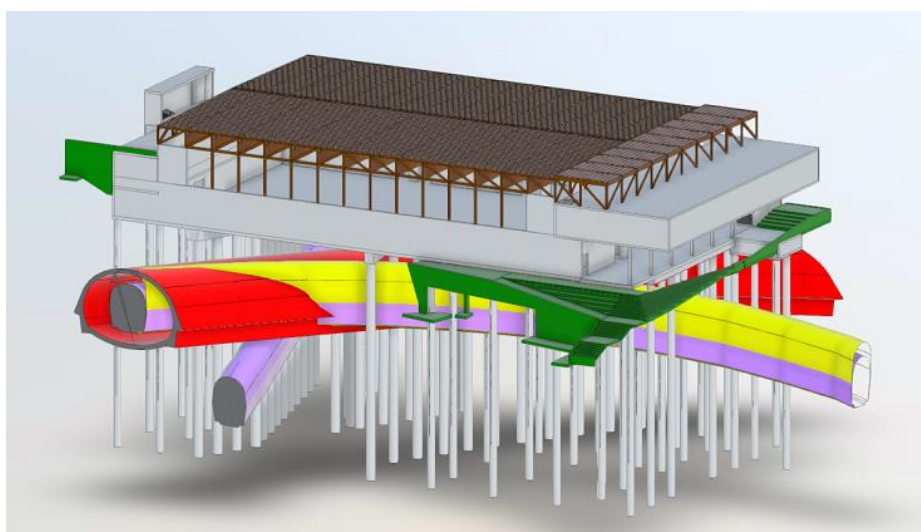
3.2 Descriptif constructif

3.2.1 Démolition des infrastructures existantes

L'actuelle salle de sport est particulièrement vétuste (infiltration d'eau) et son bilan thermique très mauvais. Elle sera démolie. De même l'actuel terrain de sport sera remplacé par la future salle omnisports.

3.2.2 Concept structurel

Le bâtiment sera construit en-dessus de deux tunnels desservant les lignes de Montreux - Zweisimmen (MOB) et de Montreux - Les Rochers de Naye (MVR). Cela a compliqué sensiblement les études pour aboutir à une solution acceptable pour ces compagnies de chemins de fer. Le bâtiment comprenant deux étages n'aura pas de sous-sol en raison de la proximité des deux tunnels ferroviaires. Il sera posé sur des pieux forés disposés sous le rez-de-chaussée afin de répartir la charge autour des tunnels.

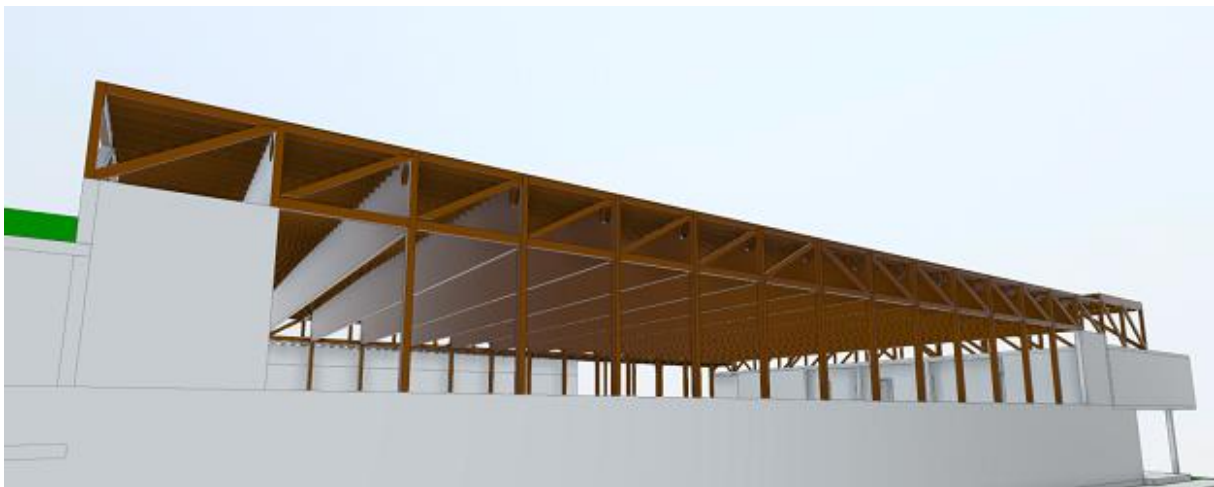


3.2.3 Maçonnerie et béton armé

Le rez-de-chaussée, en grande partie enterré dans le terrain ainsi que la partie des vestiaires en porte-à-faux au-dessus de l'entrée seront en béton armé. L'utilisation du béton armé a été limitée au strict minimum aux endroits où ce matériau ne pouvait pas être remplacé par le bois.

3.2.4 Charpente

La charpente des façades de la salle omnisports ainsi que de la toiture du bâtiment seront réalisées en bois provenant directement des forêts communales de façon à limiter au maximum la production d'énergie grise.



3.2.5 Installations techniques, chauffage, ventilation

Le bâtiment devra obtenir le label MINERGIE-P qui désigne des constructions à très basse consommation d'énergie grâce notamment à une excellente enveloppe thermique et qui répond aux exigences maximales en termes de qualité et de confort.

La salle de sport utilisera l'énergie solaire pour son fonctionnement. Des panneaux photovoltaïques disposés sur la toiture de la salle omnisports fourniront une partie de l'énergie nécessaire aux deux pompes à chaleur air-eau qui produiront la chaleur nécessaire au système de chauffage ainsi qu'à la production d'eau chaude sanitaire.

Un système de ventilation à double flux assurera le renouvellement contrôlé de l'air de tous les locaux. Les monoblocs seront munis d'échangeurs de chaleur qui récupéreront la chaleur de l'air extraite du bâtiment pour préchauffer une partie de l'air neuf. Ce préchauffage sera complété par de la chaleur fournie par le système de chauffage.

Les douches seront équipées de mélangeurs mécaniques temporisés. Les lavabos seront équipés de mélangeurs mécaniques avec détecteur infrarouge pour leur enclenchement.

Les eaux claires de la toiture et des eaux usées du bâtiment s'écouleront en totalité par gravité. Les eaux claires seront récoltées dans un bassin de rétention pour retarder leur évacuation dans les collecteurs communaux.

3.2.6 Ascenseur

Un ascenseur conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite desservira les deux niveaux accessibles au public du bâtiment.

3.2.7 Enveloppe du bâtiment

Le bâtiment sera revêtu sur 67% de sa surface de façades d'un bardage en bois de la commune pré-vieilli naturellement. Les socles des façades seront revêtus d'éléments en béton préfabriqué. Derrière ces revêtements, une isolation extérieure sera posée.

Les murs extérieurs ainsi que la dalle de sol en contact avec le terrain seront aussi isolés depuis l'extérieur. Ces éléments en contact avec le terrain seront étanchés.

3.2.8 Fenêtres et portes

Les espaces du rez-de-chaussée de l'entrée et de la cafétéria seront totalement vitrés. Ils seront réalisés avec une façade « poteaux-traverses » en métal. Cette façade sera munie d'une double porte qui servira de sortie de secours de la cafétéria et d'une porte automatique coulissante en tant que porte d'accès principale du bâtiment.

L'ensemble des autres vitrages et fenêtres seront composés de cadres en bois-métal avec triple vitrage. Les vitrages de la salle omnisports seront munis d'ouvrants motorisés permettant le rafraîchissement naturel durant la nuit.

3.2.9 Protections contre le soleil

Toutes les fenêtres, à l'exception de celles sous le porte-à-faux du rez-de-chaussée, seront munies de stores en toile pour protéger les espaces intérieurs du rayonnement solaire et de la surchauffe en été. Ils participeront également à la protection contre l'éblouissement de la salle omnisports.

3.2.10 Toiture

La toiture isolée sera recouverte de végétalisation extensive et de panneaux photovoltaïques sur une surface d'environ 250 m² qui totalisera une puissance électrique d'environ 100 kWh.



La végétalisation des toitures permet de favoriser la biodiversité en ville, de lutter contre la surchauffe estivale, de favoriser la rétention d'eau pour éviter la surcharge des réseaux de canalisations et de piéger les particules fines.

Les verrières de toiture surplombant les couloirs de circulation derrière les gradins seront composées de cadres en métal avec des triples vitrages. Des ouvrants seront disposés dans ces éléments pour participer au rafraîchissement nocturne naturel avec les ouvrants des fenêtres de la salle omnisports.

Un dispositif antichute sera mis en place selon les normes de protection des travailleurs pour permettre l'entretien de la toiture.

3.2.11 Menuiseries intérieures

Toutes les portes intérieures seront conformes aux normes incendie. Les cloisons de séparations des WC seront adaptées à ce type de locaux.

3.2.12 Revêtements de sols

Les revêtements de sol des espaces publics hormis l'aire d'évolution de la salle omnisports, les vestiaires et les locaux sanitaires, seront composés d'une chape poncée durcie et traitée. Les vestiaires, les douches et les locaux sanitaires seront revêtus de carrelage. Les locaux techniques seront revêtus d'une résine appliquée sur les dalles en béton. L'aire d'évolution de la salle omnisports sera composée d'un sol sportif.

3.2.13 Revêtements des parois

Les revêtements des murs des locaux sanitaires et des douches comportant des équipements sanitaires seront en carrelage. Les murs des espaces communs et des vestiaires en béton propres seront revêtus d'un glacié transparent antisalissure. Les murs en partie supérieure de l'aire d'évolution de la salle omnisports, la cloison de séparation entre la galerie et les gradins seront revêtus de bois de la commune.



3.2.14 Revêtements de plafonds

Des plafonds acoustiques en bois seront disposés dans la cafétéria, la galerie, les gradins et la salle omnisports. Des faux-plafonds métalliques seront disposés dans les vestiaires, les douches, les locaux sanitaires et les locaux de service. Les plafonds des zones d'accès, tels que couloirs, cages d'escaliers hall d'entrée sont revêtus d'un glacié transparent antialissure. Les plafonds des locaux techniques et de stockage seront en béton apparent sans revêtement.



3.2.15 Salles omnisports

L'aménagement des salles répondra aux directives et recommandation cantonales pour l'aménagement d'installations sportives scolaires.

Le sol sportif de l'aire d'évolution de la salle omnisports conviendra pour la pratique de la gymnastique et des jeux de balle pour des enfants ou pour des adultes.

L'aire d'évolution de la salle multisports pourra, soit être séparée en trois salles distinctes à l'aide de rideaux suspendus par le plafond, soit être ouverte sur une grande salle. Les engins fixes seront disposés de telle manière à répondre à ces différentes configurations. Les gradins seront fixes et pourront accueillir jusqu'à 250 spectateurs. Ils pourront être utilisés dans les différentes configurations de la salle omnisports.

3.2.16 Aménagements extérieurs et terrain multisports extérieur

Le bâtiment s'inscrit dans le contexte urbain de la rue de la Gare. Il sera délimité sur deux côtés par la rue de la Gare et le chemin de Ballallaz.

Un escalier d'accès sera construit entre le préau du collège et le parvis d'entrée de la salle pour que les élèves bénéficient d'un accès direct sécurisé sans passer par la rue de la Gare. Le sentier de la Greppe qui donne accès à l'arrêt du MOB sera maintenu. Il permettra également l'accès au nouveau terrain multisports extérieur ouvert au public.

3.3 Coût des travaux

▪ Travaux préparatoires, démolition, travaux spéciaux de génie civil	Fr.	1'700'000.-
▪ Excavation	Fr.	750'000.-
▪ Maçonnerie, béton armé, canalisations	Fr.	2'950'000.-
▪ Echafaudages	Fr.	250'000.-
▪ Construction préfabriquée en béton	Fr.	150'000.-
▪ Charpente et revêtements extérieurs en bois	Fr.	1'300'000.-
▪ Façades vitrées, fenêtres, portes extérieures	Fr.	490'000.-
▪ Couverture toiture plate	Fr.	600'000.-
▪ Isolation spéciale coupe-feu	Fr.	20'000.-
▪ Protection solaire, stores	Fr.	50'000.-
▪ Installation électrique, lustrerie, panneaux solaires	Fr.	900'000.-
▪ Chauffage	Fr.	800'000.-
▪ Ventilation	Fr.	510'000.-
▪ Automatisme du bâtiment	Fr.	200'000.-
▪ Isolation des conduites de chauffage et sanitaire	Fr.	120'000.-
▪ Installations sanitaires	Fr.	570'000.-
▪ Cuisine buvette	Fr.	50'000.-
▪ Ascenseur	Fr.	60'000.-
▪ Plâtrerie	Fr.	30'000.-
▪ Serrurerie	Fr.	180'000.-
▪ Menuiserie intérieure en bois	Fr.	300'000.-
▪ Vitrages intérieurs spéciaux	Fr.	60'000.-
▪ Système de verrouillage, alarme	Fr.	80'000.-
▪ Cloisons fixes des WC	Fr.	20'000.-
▪ Revêtements de sol, chape, carrelage	Fr.	520'000.-
▪ Revêtements de parois, bois, carrelage	Fr.	500'000.-
▪ Faux-plafonds	Fr.	380'000.-
▪ Traitement des surfaces intérieures, peinture	Fr.	150'000.-
▪ Nettoyage du bâtiment	Fr.	60'000.-
▪ Equipement d'exploitation, engins de gym	Fr.	510'000.-
▪ Aménagements extérieurs	Fr.	410'000.-
▪ Terrain de jeux et sport extérieur	Fr.	140'000.-
▪ Frais secondaires, taxes, assurance, expertises, surveillance	Fr.	300'000.-
▪ Honoraires mandataires	Fr.	1'100'000.-
▪ Mobilier et achat d'œuvre d'art	Fr.	250'000.-
▪ Réserve pour divers et imprévus	Fr.	440'000.-

Coût total

Fr. 16'900'000.-

Une subvention devrait être accordée par le Canton de Vaud à hauteur d'un soutien de 5 % du coût du projet à fond perdu (plafonné à CHF 500'000.-) et 10 % sous forme de prêt sans intérêt (plafonné à CHF 1'000'000.-).

3.4 Planification des travaux (sous réserve du traitement d'éventuelles oppositions)

- Mise à l'enquête	mars – juin 2020
- Demande de crédit de construction	avril 2020
- Octroi du crédit de construction	mai 2020
- Exécution des travaux	juillet 2020 – août 2022
- Mise à disposition des locaux	septembre 2022

4 Conséquences financières

Au 29 février 2020, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 5 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 85 millions. Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

La participation financière du Canton sera comptabilisée dans un compte de recettes d'investissement sur le même préavis.

Il est proposé d'amortir la dépense sur une période de 30 ans par le débit du compte No 355.00.3312.

5 Pourcent culturel

Dans le cadre du rapport-préavis 21/2004, le Conseil communal avait accepté le principe d'un pourcent culturel, dédié à l'achat d'une œuvre d'art, pour tout nouveau bâtiment communal. Comme expliqué dans le cadre de l'étude du postulat de M. Olivier Raduljica « Etat des lieux de l'acquisition d'œuvres d'art pour appliquer une politique culturelle active », la Municipalité n'applique pas ce principe pour les bâtiments scolaires.

Compte tenu que ce bâtiment aura une vocation scolaire, mais aussi publique, la Municipalité propose de prévoir un montant maximal de 100'000.-.

6 Charges de fonctionnement du bâtiment

Si on se base sur les charges d'exploitation et d'entretien de la salle Omnisports du Pierrier, le montant annuel pour l'exploitation de cette nouvelle salle s'élèvera à CHF 325'000.- environ en tenant compte des charges liées au personnel.

Les charges de fonctionnement induites par la réalisation de ce préavis, lesquelles figureront prorata temporis au budget de l'année 2022, puis aux budgets des années 2023 et suivantes, sont représentées dans le tableau ci-dessous.

Comptes	Désignation	Montant
355.xx.3011	Charges de conciergerie	164'000.-
355.xx.3030	AVS/AC/AF	16'000.-
355.xx.3040	Caisse de pension	26'000.-
355.xx.3050	Assurance accidents	1'000.-
355.xx.3050.01	Assurance perte de gain	2'000.-
355.xx.3065	Frais d'habillement	1'000.-
355.xx.3066	Frais de subsistance	1'000.-
355.xx.3091	Frais de formation	1'000.-
355.xx.3114	Achat machines & matériel	15'000.-
355.xx.3121	Eau	3'000.-
355.xx.3123	Electricité	55'000.-
355.xx.3131	Achat de marchandise	1'000.-
355.xx.3133	Produit de nettoyage	5'000.-
355.xx.3141	Entretien bâtiment	15'000.-
355.xx.3154	Entretien machines & matériel	35'000.-
355.xx.3157	Entretien installations techniques	8'000.-
355.xx.3182	Téléphones	1'000.-
355.xx.4271	Locations	-25'000.-
	Total	325'000.-

6.1 Effet sur le personnel de la Commune

La conciergerie du bâtiment dont les charges sont indiquées dans le tableau du point 5 s'élèvera à 2,00 EPT. Cela correspond au même taux que pour l'exploitation de la salle Omnisports du Pierrier et cela permettra de faire face à l'exploitation de ce bâtiment qui sera occupé tous les jours de 07h30 à 22h30 ainsi que le week-end.

7 Développement durable

7.1 Social

La nouvelle salle omnisports triple permettra de pallier les manques actuels et de répondre aux besoins des écoles consécutifs, notamment, à l'augmentation de la population du quartier, ainsi qu'aux demandes des sociétés sportives locales.

7.2 Economique

Dans la mesure du possible, et dans le cadre des procédures d'appel d'offres, les entreprises de la région participeront aux travaux.

7.3 Environnemental

La volonté d'utiliser le bois communal, d'obtenir le label Minergie P et de favoriser une toiture végétalisée, font que ce projet répondra d'une façon optimale aux exigences communales en matière d'environnement.

8 Position de la Municipalité

Ce préavis de construction s'inscrit dans la suite naturelle du préavis d'étude de cette salle triple et plus généralement dans le plan des constructions scolaires de notre commune.

Ce projet est important à plusieurs titres. Il répond tout d'abord à l'état de vétusté avancé de celle qu'on nomme encore « la nouvelle salle » et aux besoins à court et moyen termes du développement du centre urbain de Montreux. Cette construction répond aux besoins scolaires, mais aussi aux besoins de nos clubs et sociétés sportives. Dans un contexte cantonal de pénurie de salles de sports, ce projet permettra de maintenir une offre de qualité pour les sportifs de notre commune. Tant le bâtiment que la structure de gestion et d'entretien qui sont prévus faciliteront aussi l'organisation, par nos clubs et sociétés sportives, d'événements régionaux ou cantonaux.

Enfin, par l'utilisation du bois de la Commune, ce projet permet de valoriser les forêts de notre commune et présente un bilan environnemental intéressant.

9 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 08/2020 de la Municipalité du 20 mars 2020 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard (type VD6) sur le site scolaire de la rue de la Gare 33 ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00 au maximum ;
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser la participation du Canton dans le compte de recettes d'investissement sur le même préavis ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 20 mars 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire adjointe

L. Wehrli

L.S.

F. Grec

Annexes : plans et coupes à disposition sur le site internet du Conseil communal.

Délégation municipale : Monsieur Caleb Walther, Conseiller municipal